Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE

# R E C E P I S S E  D E  D E P O T

3 PLACE PIERRE GOUJON
01000 BOURG EN BRESSE

LE REGISTRE DU COMMERCE SUR MINITEL: 08 36 29 11 22

**SCP DUTTER**

**AVOCAT**
**BP 4004**
**01104 OYONNAX CEDEX**

V/REF :
N/REF : 96 B 312 / A-2004

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 07/06/2001, SOUS LE NUMERO A-2004,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 20/01/2000
P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26/02/2000

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
CHIFFRES EXPERTS-COMPTABLES
SOCIETE ANONYME
CENTRE D AFFAIRES VALEUROP 1 AVENUE DE L EUROPE
01100 OYONNAX

R.C.S BOURG-EN-BRESSE 405 381 724 (96 B 312)

LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE (AIN)

LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR BISTRE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL EMANANT DU GREFFE

**CHIFFRES EXPERTS-COMPTABLES**
**Société Anonyme**
**Au capital de 2 754 400 Francs**
**Siège Social : OYONNAX (Ain)**
**Centre d'Affaires VALEUROP**
**1, avenue de l'Europe**

**R.C.S. BOURG-EN-BRESSE 405 381 724**

---

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**DU 20 JANVIER 2000**

---

**EXTRAIT**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Henri BISSUEL demeurant 48, rue du Colombier 38540 HEYRIEUX, en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2006 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Henri BISSUEL a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

**Pour extrait certifié conforme**

**Gilles GUINET**
**Président du Conseil d'Administration**

**CHIFFRES EXPERTS-COMPTABLES**
**Société Anonyme**
**Au capital de 2 754 400 Francs**
**Siège Social : OYONNAX (Ain)**
**Centre d'Affaires VALEUROP**
**1, avenue de l'Europe**

**R.C.S. BOURG-EN-BRESSE 405 381 724**

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU 26 FEVRIER 2000**

---

**Procès-verbal de délibération**

L'an deux mil,

Le 26 février, à 10 heures,

Au siège social, à Oyonnax,

Les administrateurs restant en fonction de la Société CHIFFRES EXPERTS-COMPTABLES se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président, Monsieur Gilles GUINET.

**Sont présents et ont émargé le Registre de Présence** :

. Monsieur Gilles GUINET

. Monsieur Frédéric MARIE

. Monsieur Henri BISSUEL

Le Conseil réunissant ainsi la présence effective de la majorité des administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Monsieur Gilles GUINET préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté sans observation par le Conseil.

.../...

Le Président rappelle l'ordre du jour:

- constatation de la démission d'un administrateur et décision à prendre quant à son remplacement.

- agrément de cessions d'actions.

Puis, Monsieur le Président indique aux administrateurs que Monsieur Pascal ROLET a, pour convenances personnelles, présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur de la société.

Il rappelle alors les dispositions de l'article 94 de la Loi sur les sociétés commerciales qui permettent au Conseil de coopter un nouvel administrateur pour compléter son effectif.

Il précise toutefois que le conseil peut également rester composé de trois membres, constituant le minimum légal et statutaire.

Il demande en conséquence au conseil de bien vouloir examiner cette question.

Après échange de vues le Conseil d'Administration prend les décisions suivantes :

1/ Le Conseil décide de ne pas procéder à la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Pascal ROLET.

Poursuivant l'ordre du jour, Monsieur le Président indique que la société PAC CONSEIL souhaiterait céder 5 510 actions que les 7 166 actions qu'elle possède dans le capital de la société CHIFFRES EXPERTS-COMPTABLES de la manière suivante, savoir :

- 2 755 actions à la S.A.R.L. GIROCA, société en cours de constitution dont le siège social sera situé à OYONNAX (Ain) 1, avenue de l'Europe,

- 2 755 actions à la S.A.R.L. FM & Associés, société en cours de constitution dont le siège social sera situé à BOURG-EN-BRESSE (Ain) 13, rue Lazare Carnot.

Il précise les modalités de ces transactions, rappelle les dispositions de l'article 11 des statuts soumettant à agrément du Conseil les cessions d'actions au profit de toute personne n'ayant pas la qualité d'actionnaire et demande en conséquence au Conseil de bien vouloir se prononcer sur les cessions envisagées.

Après échange de vues, le Conseil prend à l'unanimité les décisions suivantes :

2/ Le Conseil d'Administration autorise :

- La société PAC CONSEIL à céder 2 755 actions à la S.A.R.L. GIROCA et 2 755 actions à la société FM & Associés.

Le Conseil agrée en conséquence les sociétés GIROCA et FM & Associés en qualité de nouveaux actionnaires.

3/ Le Conseil charge son Président d'informer le Commissaire aux Comptes des décisions qu'il vient de prendre et donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités de publicité et autres qu'il appartiendra.

## CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

**Pour copie certifiée conforme**

**Gilles GUINET**
**Président du Conseil d'Administration**